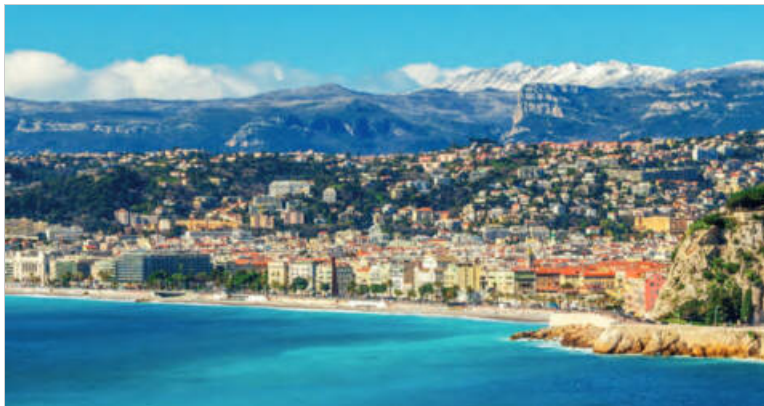


Atlas cartographique des zones de préservation de la biodiversité dans le PLUm



Le PLUm de la Métropole Nice Côte d'Azur (06) comprend un atlas cartographique des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité. Ce dernier localise notamment les zones humides (ZH) (inconstructibilité), les marges de recul des cours eau (zones U/AU/A 5m de l'axe 3 m des berges, zone N et cours d'eau de Carros 10m de l'axe 5m des berges), les espaces libres végétalisés des relais écologiques de la trame bleue 2,5m de chaque côté ou 4m d'un côté.

Ce document est complémentaire avec le plan TVB (voir fiche ressource dédiée) et le recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés (voir fiche ressource dédiée).

Pour l'élaboration de son PLUm, la Métropole a été accompagnée par le groupement suivant : citec (mobilité), algoé (management), antea group (environnement), agence Folléa-Gautier (paysage, urbanisme), groupe rouge vif / RCT (communication).

Territoire : 49 communes, 540 281 habitants (2018), 1 465,80 km²

La Métropole Nice Côte d'Azur a été élue "Capitale régionale de la biodiversité 2016" au concours national Capitale française de la biodiversité.

Coordonnées

Métropole Nice Côte d'Azur (06)

Documents

PLUm : atlas des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité

Le PLUm de la Métropole Nice Côte d'Azur (06) comprend un atlas cartographique des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité. Ce dernier localise notamment les zones humides (ZH) (inconstructibilité), les marges de recul des cours eau (zones U/AU/A 5m de l'axe 3 m des berges, zone N et cours d'eau de Carros 10m de l'axe 5m des berges), les espaces libres végétalisés des relais écologiques de la trame bleue 2,5m de chaque côté ou 4m d'un côté.

Ce document est complémentaire avec le plan TVB (voir fiche ressource dédiée) et le recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés (voir fiche ressource dédiée).

Pour l'élaboration de son PLUm, la Métropole a été accompagnée par le groupement suivant : citec

être de pleine terre. De même, pour certaines zones le règlement stipule que "Dans les espaces concernés par la « trame verte et bleue », document n°5 des pièces règlementaires du PLU métropolitain, les voies d'accès devront prévoir les dispositifs nécessaires au maintien de la continuité écologique, et à cet effet, être bordées de part et d'autre de fossés ou de bandes végétalisées de pleine terre (bandes enherbées, plantations, ...) d'au moins 1m de large".

Le plan "TVB" est complémentaire avec l'atlas des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité (voir fiche ressource dédiée) et le recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés (voir fiche ressource dédiée).

Pour l'élaboration de son PLUm, la Métropole a été accompagnée par le groupement suivant : citec (mobilité), algoé (management), antea group (environnement), agence Folléa-Gautier (paysage, urbanisme), groupe rouge vif / RCT (communication).

Territoire : 49 communes, 540 281 habitants (2018), 1 465,80 km²

La Métropole Nice Côte d'Azur a été élue "Capitale régionale de la biodiversité 2016" au concours national Capitale française de la biodiversité.

Mots clés : PLU, plan, trame verte et bleue (TVB), réservoir de biodiversité, zone écologique

Informations complémentaires

Thématiques

Aménagement du territoire

Biodiversité

Auteur

Nice Côte d'Azur Métropole (06)

Date de publication

2019

[Consulter la ressource](#)



Autres documents

[PLUm : OAP sectorielles avec des contextes écologiques individualisés](#)

[PLUm : atlas des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité](#)

[PLUm : recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés](#)

Liens utiles

[PLUm - page du site internet de la Métropole](#)